

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES DU PROGRAMME  
NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME**

\*\*\*\*\*

**DEMANDE DE COTATION**

N° 02 /DC/MINSANTE/CSPM-PNLP/19

RELATIVE A L'ACQUISITION, IMPRESSION ET LA LIVRAISON DU MATERIEL DE COMMUNICATION  
DE LA 12<sup>eme</sup> JOURNEE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME(JMLP)

FINANCEMENT : - FONDS MONDIAL (pour la partie hors taxes)  
L'ETAT DU CAMEROUN (MINFI pour les taxes)

\*\*\*\*\*

**DOSSIER DE CONSULTATION**

\*\*\*\*\*

**MARS 2019**

# **SOMMAIRE**

Pièce n°1 : AVIS DE CONSULTATION

Pièce n°2 : REGLEMENT DE LA CONSULTATION

- 2.1 - Le dossier de consultation
- 2.2 - Préparation des offres
- 2.3 - dépôt des offres
- 2.4 - Ouverture des plis et évaluation des offres
- 2.5 - Attribution de la lettre commande

Pièce n°3 : MODELES D'ANNEXES

- 3.1 - Lettre de soumission
- 3.2 - Description technique des prestations
- 3.3 - Cadre du devis estimatif, descriptif et quantitatif
- 3.4 - Tableau de comparaison des offres

Pièce n°4 : PROJET DE LETTRE-COMMANDE

- CHAPITRE 1 : GENERALITES
- CHAPITRE 2 : EXECUTION DE LA LETTRE- COMMANDE
- CHAPITRE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES
- CHAPITRE 4 : DISPOSITIONS DIVERSES

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES DU PROGRAMME  
NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME**

\*\*\*\*\*

**DEMANDE DE COTATION**

N° 02 /DC/MINSANTE/CSPM-PNLP/19

\*\*\*\*\*

RELATIVE A L'ACQUISITION, IMPRESSION ET LA LIVRAISON DU MATERIEL DE  
COMMUNICATION DE LA 12eme JOURNEE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE  
PALUDISME(JMLP)

**DOSSIER DE CONSULTATION**

**Pièce N° 1**

**Avis de Consultation**

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES DU PROGRAMME NATIONAL DE  
LUTTE CONTRE LE PALUDISME

AVIS DE CONSULTATION N° 02 /DC /MINSANTE/CSPM-PNLP/19 DU 04/03/2019  
RELATIVE A L'ACQUISITION, IMPRESSION ET LA LIVRAISON DU MATERIEL DE  
COMMUNICATION DE LA 12eme JOURNEE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE  
PALUDISME(JMLP)

**1- Objet de la consultation**

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de lutte contre le Paludisme, le Ministre de la Santé Publique, Maître d'Ouvrage, lance une consultation pour l'acquisition, l'impression et la livraison du matériel de communication de la 12ème Edition de la journée mondiale de lutte contre Paludisme.

**2- Consistance des fournitures**

Les prestations consistent en la fourniture des T-shirts, polos, casquettes, et banderoles, Oriflammes suivant les quantités prévues et les caractéristiques minimales décrites dans le tableau ci-après :

| DESIGNATION   | QUANTITES | CARACTERISTIQUES   | DELAIS DE LIVRAISON ET AUTRE   | LIEU DE LIVRAISON  |
|---|-----------|--|--|--|
| Polos   | 2500      | Gr 280, 100% coton<br>Couleurs : blanches<br>Tailles : S : 25%, M : 25%, XL : 25%, XXL : 25%<br>Le tout imprimé  | 07 jours<br>marques et textes de commémoration à fournir par le GTC-PNLP | GTC-PNLP et dans les dix Délégations Régionales de la Santé Publique du Cameroun |
| T. Shirts   | 2500      | Gr 280, 100% coton<br>Couleurs : blanches<br>Tailles : S : 25%, M : 25%, XL : 25%, XXL : 25%<br>Le tout imprimé  |  |  |
| Casquettes avec un système de fermeture à la nuque avec cinq tranches concentriques | 1500      | 100% coton semi lourd,<br>Couleurs : blanches<br>Le tout imprimé   |  |  |
| Banderoles  | 13        | Tiveck Recto (unisense),<br>couleurs : blanches<br>Longueurs : 10 mètres avec 04 supports d'accroche en bois ou plastiques<br>Le tout imprimé                      |  |  |
| Oriflammes  | 02        | 1m80x 0,6 cm avec support de poids plastique sur matière lourde transportable, muni d'accroches avec centre d'attractivité, couleurs : blanches<br>Le tout imprimé |  |  |

**NB : chaque spécimen de matériel livré devra respecter les prospectus indiquées ci-dessus pour les Polos et T-shirts (Tailles : S : 25%, M : 25%, XL : 25%, XXL : 25%)**

### **3-Participation à la consultation.**

La participation à cette consultation est ouverte aux entreprises de droit camerounais installées au Cameroun et justifiant des capacités, compétences et expertise avérées dans le domaine. Ne pas avoir un marché non exécuté ou en cours d'exécution avec le MINSANTE (PNLP).

### **4- Financement**

Les prestations objet de la présente Demande de cotation sont financées par le Fonds Mondial de Lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme, pour la partie hors taxes et le budget de l'Etat du Cameroun (MIFI), pour les taxes.

Le cout de l'opération est de **dix-sept millions sept cent quatre-vingt-dix mille (17 790 000) de Francs CFA Hors Taxes.**

### **5-Délai et lieu de livraison**

Le délai maximum de livraison est fixé à **sept (07) jours** à compter de la notification de l'ordre service.

Les fournitures objet de la Lettre-Commande sont livrées au Groupe Technique Central du PNLP et dans les Délégations Régionales de la Santé Publique suivant la répartition du tableau ci-après :

| Lieu de livraison | POLOS       | T-SHIRTS    | CASQUETTES  | BANDEROLES | ORIFLAMMES |
|-------------------|-------------|-------------|-------------|------------|------------|
| GTC-PNLP          | 1000        | -           | 500         | 03         | 02         |
| DRSP ADAMAOUA     | 150         | 250         | 100         | 01         | -          |
| DRSP CENTRE       | 150         | 250         | 100         | 01         | -          |
| DRSP EST          | 150         | 250         | 100         | 01         | -          |
| DRSP EXTR. NORD   | 150         | 250         | 100         | 01         | -          |
| DRSP LITTORAL     | 150         | 250         | 100         | 01         | -          |
| DRSP NORD         | 150         | 250         | 100         | 01         | -          |
| DRSP NORD OUEST   | 150         | 250         | 100         | 01         | -          |
| DRSP OUEST        | 150         | 250         | 100         | 01         | -          |
| DRSP SUD          | 150         | 250         | 100         | 01         | -          |
| DRSP SUD-OUEST    | 150         | 250         | 100         | 01         | -          |
| <b>TOTAL</b>      | <b>2500</b> | <b>2500</b> | <b>1500</b> | <b>13</b>  | <b>02</b>  |

### **6-Acquisition du dossier de consultation**

Le Dossier de Consultation , ainsi que les messages dédiés à ces fournitures peuvent être retirés et consultés aux heures ouvrables, au Secrétariat du Programme National de Lutte Contre le Paludisme (PNLP), situé à la rue du siège de la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé, derrière la Fondation Chantal BIYA, Tél : 691 14 57 18/ 691 14 70 85, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **40.000 (quarante mille) Francs CFA** au Trésor public.

### **7-Remise des offres**



SPECIAL TENDER BOARD FOR THE NATIONAL MALARIA CONTROL PROGRAM

OPEN NATIONAL INVITATION N° <sup>02</sup> /DC/MINSANTE/CSPM-PNL/ <sup>04/03/2015</sup> / ON THE ACQUISITION,  
PRINTING AND DELIVERY OF COMMUNICATION MATERIALS FOR THE 12th EDITION OF THE WORLD DAY  
AGAINST MALARIA

**1. Purpose**

As part of the implementation of the activities against malaria, the Minister of Public Health, Owner, launches a notice of consultation for the acquisition, printing and delivery of communication equipment for the commemoration of the 12<sup>th</sup> edition of the World Day to fight against Malaria.

**2. Nature of services**

The services consist in the supply of T-SHIRTS, POLOS, CAPS, and BANDEROLES according to the planned quantities and the minimum characteristics described in the table below.

| DESIGNATION                           | QUANTITIES | CHARACTERISTICS  | DELIVERY TIME AND OTHER  | PLAVE OF DELIVERY  |
|---------------------------------------|------------|--|--|--|
| Polos                                 | 2500       | Gr 280, 100% cotton<br>Colors: white<br>Sizes: S:25%, M:25%,<br>XL:25%, XXL:25%<br>All printed   | <del>07</del> days<br>marks and commemorative texts to be provided by the GTC-PNLP | GTC-PNLP and in the 10 Regional Delegations of Public Health of Cameroon |
| T. Shirts                             | 2500       | Gr 280, 100% cotton<br>Colors: white<br>Sizes: S:25%, M:25%,<br>XL:25%, XXL:25%<br>All printed   |  |  |
| Level caps with a neck closure system | 1500       | 100% semi-heavy cotton,<br>Colors: white<br>All printed  |  |  |
| Banderoles                            | 13         | Tiveck Recto (unisense),<br>colors white<br>Lengths: 10 meters with<br>04 hangers in wood or plastic<br>All printed                            |  |  |
| Oriflammes                            | 02         | 1m80x0.6cm with plastic weight support on transportable heavy matériel, with hooks with center of attractiveness<br>Color white<br>All printed |  |  |

### **3. Participation in the consultation.**

Participation in this consultation is open to Cameroonian companies established in Cameroon and justifying proven capabilities, skills and expertise in the field. Do not have an uncompleted or running market with the MINSANTE (PNLP).

### **4. Financing.**

The services subject of this Request for Quotation are financed by the Global Fund, for the duty-free part and budget of the CAMEROON STATE (MINEPAT), for taxes.

The cost of the operation is 17 790 000 (seventeen million seven hundred and ninety thousand) CFA francs excluding tax.

### **5 – Delivery deadline**

The maximum delivery time is set at seven (07) days from the notification of the service order. The supplies subject of the Order Letter are delivered to the Central Technical Group of the PNLP and the Regional Delegations of Public Health according to the distribution of the table below:

| Lieu de livraison | POLOS | T-SHIRTS | Level caps with a neck closure system | BANDEROLES | ORIFLAMMES |
|-------------------|-------|----------|---------------------------------------|------------|------------|
| GTC-PNLP          | 1000  | -        | 500                                   | 03         | 02         |
| DRSP ADAMAOUA     | 150   | 250      | 100                                   | 01         | -          |
| DRSP CENTRE       | 150   | 250      | 100                                   | 01         | -          |
| DRSP EST          | 150   | 250      | 100                                   | 01         | -          |
| DRSP EXTR. NORD   | 150   | 250      | 100                                   | 01         | -          |
| DRSP LITTORAL     | 150   | 250      | 100                                   | 01         | -          |
| DRSP NORD         | 150   | 250      | 100                                   | 01         | -          |
| DRSP NORD OUEST   | 150   | 250      | 100                                   | 01         | -          |
| DRSP OUEST        | 150   | 250      | 100                                   | 01         | -          |
| DRSP SUD          | 150   | 250      | 100                                   | 01         | -          |
| DRSP SUD-OUEST    | 150   | 250      | 100                                   | 01         | -          |
| TOTAL             | 2500  | 2500     | 1500                                  | 13         | 02         |

### **6 - Acquisition of tender documents**

The File of Consultation, as well as the messages dedicated to these supplies can be withdrawn and consulted at the working hours, the Secretariat of the National Program of fight against the Malaria (PNLP), located at the street of the headquarters of the Cameroonian Red Cross in Yaoundé, behind the Chantal BIYA Foundation, Tel. / fax: 222 22 39 17, upon publication of this notice, against presentation of a receipt of payment of a non-refundable sum of 40,000 CFA Francs to the Public Treasury.

### **7. Submission of Bids**

Each tender written in French or English and in eight (08) copies, of which one (01) original and seven (07) copies, marked as such, shall be deposited with the Secretariat of the National Malaria Control Program (PNLP), located in the street of the headquarters of the Cameroonian Red Cross in Yaoundé, behind the Chantal BIYA Foundation, Tel. / fax: 222 22 39 17, at the latest on 27/10/2015 to 1 pm, local time, in sealed envelope addressed to the Owner, with the mention:

OPEN NATIONAL INVITATION N° 02 DC / MINSANTE / CSPM-PNLP / 01/14/15 / MON THE ACQUISITION, PRINTING, AND DELIVERY OF MATERIALS FOR THE COMMEMORATION OF THE 12<sup>th</sup> EDITION OF THE WORLD DAY AGAINST MALARIA

"TO BE OPENED ONLY DURING THE TENDER REVIEW SESSION"

## 8 - Opening of bids

The opening of the bids will be done in a time and will take place on 27/03/2019 at **2 pm**, by the Special Procurement Commission of the National Program for the Fight against Malaria, in the meeting room of the said Commission, located at the Ministry of Public Health, door 212, Tel: 222 22 02 29 / Fax: 222 11 30 73.

These offers must be pre-taxed on value added (VAT excluded) and all taxes included (TTC), and accompanied by the signed submission template.

## 9 - Validity of Bids

Bidders remain bound by their offer for a period of ninety (90) days from the date of opening of tenders.

## 10- Method of selection of consultant

The Contracting Authority will award the Letter-Order to the bidder whose bid has been evaluated the lowest and found substantially in conformity with the consultation file and who has the financial and technical capacity to deliver the documents in a satisfactory.

## 11- Complementary information

Additional technical information can be obtained during working hours from the National Malaria Control Program (NMCP) Secretariat or from the Procurement Section of the National Malaria Control Program located at the Rue du Siege. Of the Cameroonian Red Cross in Yaoundé, behind the Chantal BIYA Foundation Tel. / fax: 222 22 39 17.

Yaoundé, 04 MARS 2019 2019

**THE MINISTER OF PUBLIC HEALTH,**



The seal is circular with the text 'REPUBLIQUE DU CAMEROUN' at the top, 'LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE' in the middle, and 'LE MINISTRE' at the bottom. A handwritten signature is written over the seal.

### Copy :

- MINMAP;
- MINSANTE /CAB;
- ARMP (JDM);
- services des marchés;
- Chronas / Archives.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

-----  
MINISTERE DE LASANTE PUBLIQUE  
-----

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work - Fatherland

-----  
MINISTRY OF PUBLIC HEALTH  
-----

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES DU PROGRAMME  
NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME**

\*\*\*\*\*

**DEMANDE DE COTATION**

N° *02* /DC/MINSANTE/CSPM-PNLP/19

\*\*\*\*\*

RELATIVE A L'ACQUISITION, L'IMPRESSION ET LA LIVRAISON DU MATERIEL DE  
COMMUNICATION DE LA 12ème JOURNEE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE  
PALUDISME(JMLP)

**DOSSIER DE CONSULTATION**

**Pièce N° 2**

**Règlement de la Consultation**

Mars 2019

# PIECE N° 2: REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## 2.1- LE DOSSIER DE CONSULTATION

### **Article 1<sup>er</sup> : Contenu du Dossier de consultation.**

1.1 Le dossier de consultation décrit les fournitures faisant l'objet d'une certaine catégorie de Lettre-Commande, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions de ces lettres commandes.

1.2 Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :

- (a) La lettre de soumission selon le modèle joint,
- (b) Les spécifications techniques,
- (c) Le bordereau des prix unitaires
- (d) Le devis quantitatif et estimatif,
- (e) Le projet de Lettre-Commande,
- (f) Le modèle de tableau de comparaison des offres.

## 2.2 PREPARATION DES OFFRES

### **Article 2 : Langue de l'offre**

L'offre ainsi que toute la correspondance constituant l'offre seront rédigés en FRANÇAIS ou en ANGLAIS.

### **Article 3 : Documents constitutifs de l'offre**

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

- La soumission datée, signée et timbrée ;
- Le Bordereau des prix unitaires dûment rempli, daté et signé ;
- Le devis quantitatif et estimatif dûment rempli, daté et signé ;
- La quittance d'achat du dossier de consultation ;
- Deux références des marchés similaires (copies des marchés et procès-verbaux de réception y afférents);
- Un dossier administratif comprenant les pièces ci-après, certifiées par l'autorité compétente et en cours de validité : **la carte de contribuable, l'attestation et le plan de localisation, l'attestation de non redevance fiscale, l'attestation de domiciliation bancaire, l'attestation de non exclusion des marchés publics, une attestation signée du Directeur de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale.**

**NB :** Chaque soumissionnaire devra joindre dans son offre :

- **Un échantillon des polos, T-shirts et casquettes.**
- **Un échantillon miniaturisé des oriflammes et des banderoles, respectant la matière et la texture prévues dans les spécifications techniques.**  
**L'absence d'un échantillon élimine l'offre du soumissionnaire.**

#### **Article 4 : Offre**

**4.1** Le soumissionnaire précisera dans la soumission le lieu de livraison et la nature des prix :

- a. Hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et
- b. Toutes taxes et tous droits de douanes (TTC), compris.

**4.2** Le soumissionnaire complétera le bordereau descriptif et quantitatif fourni dans le dossier de consultation, en indiquant les caractéristiques des prestations dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des prestations qu'il se propose de livrer en exécution de la Lettre-Commande.

#### **Article 5 : Monnaies de l'offre**

Les prix seront libellés en Francs CFA.

#### **Article 6 : Délai de validité des offres**

Les offres seront valables pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours.

### **2.3 DEPOT DES OFFRES**

#### **Article 7 : Cachetage et marquage des offres**

Les soumissionnaires placeront un (01) original et sept (07) copies de leur offre dans une enveloppe cachetée :

- (a) adressée au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans l'avis de consultation et
- (b) Portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation tels qu'indiqués dans l'avis de consultation.

#### **Article 8 : Date et heure limite de dépôt des offres**

Les offres doivent être reçues au Secrétariat du Programme National de Lutte Contre le Paludisme (PNLP) situé à la rue du siège de la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé, derrière la Fondation Chantal BIYA Tél : 691 14 57 18 / 691 14 70 85.

### **2.4 OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES**

#### **Article 9 : Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés**

**9.1** La Commission Spéciale de Passation des Marchés du Programme National de Lutte contre le Paludisme, ouvrira les plis en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés, qui souhaitent assister à l'ouverture des offres et qui

aura lieu le même jour que celui du dépôt des offres, et dans l'heure qui suit celle du dépôt des offres.

9.2 La Commission Spéciale de Passation des Marchés du Programme National de Lutte contre le Paludisme, suscitée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

### **Article 10 : Vérification de la conformité et comparaison des offres**

La Commission de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité, et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- ✓ L'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- ✓ La vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- ✓ L'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

## **2.5 – ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE**

### **Article 11 : Attribution de la Lettre - Commande**

La Commission Spéciale de Passation des Marchés du Programme National de lutte contre le Paludisme, proposera l'attribution de la Lettre-Commande au soumissionnaire, dont l'offre sera jugée conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et la moins - disante.

### **Article 12 : Délai et lieu de livraison**

Chaque entreprise proposera dans son offre un délai de livraison des fournitures.

Le délai de livraison ne devra pas excéder sept (07) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service.

**Les fournitures seront livrées au Groupe Technique Central du Programme National de Lutte contre le Paludisme, et dans les Délégations Régionales de la Santé Publique.**

### **Article 13 : Communiqué d'attribution de la Lettre - Commande**

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la Lettre - Commande dans le journal des marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) Le nom de l'attributaire,
- b) L'objet de la consultation,
- c) Le montant de la Lettre-Commande,
- d) Le délai de livraison.

### **Article 14 : Corruption et manœuvres frauduleuses**

Les Présidents et membres de Commission, ainsi que les Fournisseurs, doivent observer en tout temps, les règles d'éthiques professionnelles les plus strictes. Ils doivent

notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- 1- est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre commande ;
- 2- est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même fournisseur sous des noms des sociétés et/ou sur des numéros d'enregistrement différents ;
- 3- se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage.

"Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.

#### **Article 15 : Signature de la Lettre -Commande**

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la Lettre-Commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et notifiée au soumissionnaire qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES DU PROGRAMME  
NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME**

\*\*\*\*\*

**DEMANDE DE COTATION**

N° 02 /DC/MINSANTE/CSPM-PNLP/19

\*\*\*\*\*

RELATIVE A L'ACQUISITION, L'IMPRESSION ET LA LIVRAISON DU MATERIEL DE  
COMMUNICATION DE LA 12<sup>ème</sup> JOURNEE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE  
PALUDISME(JMLP)

**DOSSIER DE CONSULTATION**

**Pièce N° 3**

**MODELES D'ANNEXES**

**MARS 2019**

## PIECE N° 3 MODELES D'ANNEXES

### 3.1 - LETTRE DE SOUMISSION

Date : .....

Consultation N° 02 /DC/MINSANTE/CSPM/PNLP/19 du 01/03/2019 Relative à l'acquisition, impression et livraison du matériel de la 12<sup>ème</sup> édition pour la journée mondiale de lutte contre le Paludisme.

*A M. le Ministre de la Santé Publique*

Monsieur le Ministre,

Après avoir examiné le Dossier de Consultation dont nous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir et de livrer

Conformément à la demande de consultation, pour la somme de ..... F CFA (*en lettres*) Hors Taxe sur la valeur ajoutée et Toutes Taxes comprises ..... FCFA (*en chiffres*) pour le lot 1 et

Pour la somme de ..... F CFA (*en lettres*) Hors Taxe sur la valeur ajoutée et Toutes Taxes comprises ..... FCFA (*en chiffres*)

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à réaliser les prestations selon les dispositions précisées dans le Bordereau des prix unitaires et le devis quantitatif et estimatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de ..... (Nombre de jours) à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans l'Avis de consultation. L'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'une Lettre-Commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution d'une Lettre-Commande, constituera un contrat nous obligeant réciproquement.

Le .....

Signature .....

Nom et qualité du  
signataire pour le compte  
du Candidat

(1) Sigle du Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué  
(2) Exercice Budgétaire

### 3.2 – DESCRIPTIF DES FOURNITURES

## SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU MATERIEL A ACQUERIR (T-Shirts, Polos, casquettes, Oriflammes, banderoles)

### 1- T-SHIRTS

Matière : coton

Couleur : blanche.

DOS : « message en français » 2/3 de la quantité « message en anglais » 1/3 de la quantité (couleur rouge)

Devant : 12<sup>ème</sup> journée mondiale de lutte contre le Paludisme



Epaule gauche : logo MINSANTE



Epaule droite : logo RBM

### 2 - POLOS

Matière : coton

Couleur : blanche

Face avant comme en écusson en arc de cercle : 11<sup>ème</sup> Journée Mondiale de Lutte contre le Paludisme et le thème : « **message à insérer** » ; 2/3 en français « **message à insérer** » 1/3 en anglais



Epaule gauche : logo MINSANTE

Epaule droite : logo RBM

### 3 - CASQUETES



© Can Stock Photo

Casquette pour adulte de forme ronde en matière coton/autre tissus avec un système de fermeture à la nuque avec cinq tranches concentriques cousues puis un bouton sur le centre de la casquette avec Un « cache face ».

Logos du MINSANTE et RBM sur la partie faciale de la casquette

### 4- BANDEROLES

Matière : Tiveck

Longueur : 10 mètres

Système de support : prévoir quatre supports en bois ou en plastique solide ; deux aux deux extrémités et deux au milieu de la banderole

Logos de partenaires : MINSANTE + RBM+ 17 partenaires

### 5-ORIFLAMMES



BANDEROLE EN ANGLAIS

Theme: «.....»

April 2019



5 THE RESULTS FRAME

| Désignation | Matière            | Couleur | Longueur                                       | Système de Support                                      | Quantités | Délais   | Lieu                |
|-------------|--------------------|---------|--|---|-----------|----------|---------------------|
| T-SHIRTS    | Coton              | Blanche | S : 25%,<br>M : 25%,<br>XL : 25%,<br>XXL : 25% |   | 2500      | 15 jours | GTC-PNLP<br>et DRSP |
| POLOS       | Coton              | Blanche | S : 25%,<br>M : 25%,<br>XL : 25%,<br>XXL : 25% |   | 2500      |          |                     |
| CASQUETTES  | Coton ou<br>tissus | blanche |  |   | 1500      |          |                     |
| ORIFLAMMES  |                    | Blanche |  |   | 02        |          |                     |
| BANDEROLES  | Tiveck             | Blanche | 10 mètres                                      | 4 supports<br>en bois ou en<br>plastique<br>solide, R/V | 13        |          |                     |

### 3.2 – BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (à remplir par le candidat)

| Libellé ou désignation<br>Prix unitaire en toutes lettres hors TVA | Unité | Prix unitaires<br>en chiffres<br>HTVA | Prix unitaires en lettres<br>HTVA |
|--|-------|---------------------------------------|-----------------------------------|
| L'unité à ..... Francs hors TVA                                    |       |                                       |                                   |
|  |       |                                       |                                   |

Nom du soumissionnaire .....

Signature .....

Date .....

Consultation N° /DC/MINSANTE/CSPM-PNLP/19 du

RELATIVE A L'ACQUISITION, L'IMPRESSION ET LIVRAISON DU MATERIEL DE COMMUNICATION DE LA 12<sup>ème</sup> EDITION JOURNEE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME.

Date limite de remise des offres-----2019.

3.3 – CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF (à remplir par le candidat)

| N°                | Désignation de l'article | Quantité | Prix Unitaire<br>(En chiffres et en lettres) | Prix Total | Livrais on | lieu |
|-------------------|--------------------------|----------|--|------------|------------|------|
|                   |                          |          |  |            | délaï      |      |
| 1                 | T-SHIRTS                 | 2500     |  |            |            |      |
| 2                 | POLOS                    | 2500     |  |            |            |      |
| 3                 | CASQUETTES               | 1500     |  |            |            |      |
| 4                 | ORIFLAMMES               | 02       |  |            |            |      |
| 5                 | BANDEROLES               | 13       |  |            |            |      |
| Total HT          |                          |          |  |            |            |      |
| TVA (19,25%)      |                          |          |  |            |            |      |
| IR (5,5% ou 1,1%) |                          |          |  |            |            |      |
| Montant TTC       |                          |          |  |            |            |      |
| NAP               |                          |          |  |            |            |      |

Consultation N° \_\_\_\_\_ /DC/MINSANTE/CSPM-PNLP/19 du

RELATIVE A L'ACQUISITION, IMPRESSION ET LIVRAISON DU MATERIEL DE COMMUNICATION DE LA 12<sup>ème</sup> EDITION JOURNEE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME.

Date limite de remise des offres-----2019

### 3.4 – TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

| No | Nom des soumissionnaires | Adresse | Conformité de l'offre |     | Livraison |      | Prix Total TTC | Observations |
|----|--------------------------|---------|-----------------------|-----|-----------|------|----------------|--------------|
|    |                          |         | oui                   | non | Délai     | lieu |                |              |
|    |                          |         |                       |     |           |      |                |              |
|    |                          |         |                       |     |           |      |                |              |
|    |                          |         |                       |     |           |      |                |              |
|    |                          |         |                       |     |           |      |                |              |
|    |                          |         |                       |     |           |      |                |              |

Membres de la Commission Spéciale de Passation des Marchés:

Nom

Fonction

Signature

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES DU PROGRAMME  
NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME**

\*\*\*\*\*

**DEMANDE DE COTATION**

N° \_\_\_\_\_/DC/MINSANTE/CSPM-PNLP/19

\*\*\*\*\*

RELATIVE A L'ACQUISITION, L'IMPRESSION ET LA LIVRAISON DU MATERIEL DE  
COMMUNICATION DE LA 12<sup>ème</sup> JOURNEE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE  
PALUDISME(JMLP)

**DOSSIER DE CONSULTATION**

**Pièce N° 4**

**Projet de Lettre-Commande**

MARS 2019

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

LETTRE-COMMANDE N° \_\_\_\_\_ /LC/MINSANTE/CSPM-PNLP/19 PASSEE APRES  
DEMANDE DE COTATION N° \_\_\_\_\_ /DC/MINSANTE/CSPM-PNLP/19 RELATIVE A  
L'ACQUISITION, L'IMPRESSION ET LA LIVRAISON DU MATERIEL DE  
COMMUNICATION DE LA 12<sup>ème</sup> JOURNEE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE  
PALUDISME(JMLP)

**MAITRE D'OUVRAGE :**

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

**TITULAIRE DE LA LETTRE COMMANDE :**

**OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE :**

L'ACQUISITION, IMPRESSION ET LIVRAISON DU MATERIEL  
DE COMMUNICATION DE LA 12<sup>ème</sup> JOURNEE MONDIALE  
DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME.

**LIEUX DE LIVRAISON :**

Groupe Technique Central du PNLP, DRSP

**DELAI D'EXECUTION :**

**quinze(15) Jours**

**MONTANT:**

en FCFA

|                    | En chiffre | En lettre |
|--------------------|------------|-----------|
| Montant TTC        |            |           |
| Montant H.T        |            |           |
| T.V.A (19,25%)     |            |           |
| I.R (5,5% ou 1,1%) |            |           |
| Net à percevoir    |            |           |

**IMPUTATION :** -FONDS MONDIAL (Pour la partie hors taxes)

- MINEPAT (Pour les taxes)

Souscrite le \_\_\_\_\_

Signée le \_\_\_\_\_

Notifiée le \_\_\_\_\_

Enregistrée le \_\_\_\_\_

**ENTRE**

**L'ETAT du Cameroun**, représenté par le Ministre de la Santé Publique ci-après désigné  
**« le Maître d'Ouvrage »**

**D'une part,**

**Et**

La Société.....BP .....à .....  
Tél. ....dont le siège social est situé à .....  
Représentée par son Directeur Général, M..... ci-après désigné **« Le  
Cocontractant de l'Administration »**

**D'autre part,**

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

# **SOMMAIRE**

## **Titre 1 : Cahier des clauses Administratives Particulières (CCAP)**

### **CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES**

- ARTICLE 1 - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 2 - MODE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX
- ARTICLE 5 - DEFINITIONS ATTRIBUTION ET NANTISSEMENT
- ARTICLE 6 - DELAI ET LIEU DE LIVRAISON
- ARTICLE 7 - COMMUNICATION
- ARTICLE 8 - ORDRES DE SERVICES

### **CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE - COMMANDE**

- ARTICLE 9 - ROLE ET RESPONSABILITE DU COCONTRACTANT
- ARTICLE 10 - CONSISTANCE ET DESCRIPTION DES PRESTATIONS
- ARTICLE 11 - DOCUMENTS CONTRACTUELS ET RENSEIGNEMENTS GENERAUX
- ARTICLE 12 - RECEPTION DES FOURNITURES
- ARTICLE 13 - GARANTIE

### **CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES**

- ARTICLE 14 - GENERALITES - PRIX
- ARTICLE 15 - MONTANT DE LA LETTRE - COMMANDE
- ARTICLE 16 - MODALITES DE PAIEMENT
- ARTICLE 17 - DOMICILIATION BANCAIRE
- ARTICLE 18 - VARIATION DES PRIX
- ARTICLE 19 - PENALITES DE RETARD
- ARTICLE 20 - REGIME FISCAL
- ARTICLE 21 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT

### **CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES**

- ARTICLE 22 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 23 - CAS DE FORCE MAJEUR
- ARTICLE 24 - DIFFERENTS ET LITIGES
- ARTICLE 25 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 26 - VALIDITE ET ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE-COMMANDE

## **Titre 2 : Description des Fournitures**

## **Titre 3 : Bordereau des Prix Unitaires**

## **Titre 4 : Détail Estimatif**

# TITRE 1 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

## CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

### Article 1<sup>er</sup> : OBJET DE LA LETTRE - COMMANDE

La présente lettre commande a pour objet l'acquisition, l'impression et la livraison du matériel de communication de la 12<sup>ème</sup> journée mondiale de lutte contre le paludisme (JMLP),

### Article 2 : PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE- COMMANDE

La présente Lettre - Commande est passée suivant la procédure de demande de cotation N° \_\_\_\_\_ DC/MINSANTE/CSPM-PNLP/19.

### Article 3 : PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE

Le cocontractant de l'administration reste soumis aux pièces contractuelles de la présente Lettre- Commande, ci-dessus listées selon leur ordre de priorité :

1. La soumission du cocontractant et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires aux spécifications techniques;
2. le descriptif des fournitures;
3. le Cadre du Devis Quantitatif et Estimatif présenté par le Maître d'Ouvrage et rempli par le cocontractant de l'administration ;
4. le bordereau des prix unitaires ;
5. le Cahier des Clauses Administratives Particulières applicable aux Marchés Publics des fournitures

## ARTICLE 4 : DEFINITION, ATTRIBUTION et NANTISSEMENT

### 4.1 Définitions et attributions

- Le Maître d'Ouvrage est le **Ministre de la Santé Publique**, ci-après désigné « le maître d'Ouvrage »,
- A ce titre il veille à la conservation des originaux des documents du marché et à la transmission des copies à l'ARMP par le chef de service des marchés du Ministère de la Santé Publique.
- Les attributions du **Chef de service** sont dévolues au Secrétaire Permanent du Programme National de Lutte contre le Paludisme il veille au respect des clauses administratives, financières et des délais contractuels.
- Les attributions de l'**Ingénieur** sont exercées par le Chef de la Section Information Education Communication et Mobilisation Sociale du Programme National de Lutte contre le Paludisme. Il veille au respect des clauses techniques.
- Le cocontractant de l'Administration est l'entreprise\_\_\_\_\_.

## **4.2 Nantissement**

- ✓ L'autorité chargée de l'ordonnancement et de la liquidation est le Ministre de la Santé Publique ;
- ✓ Le responsable chargé du paiement est le Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement ;
- ✓ Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution de présente Lettre- Commande est le Secrétaire Permanent du PNLP.

### **ARTICLE 5 : LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLE**

La langue utilisée est le Français ou l'Anglais. Le cocontractant de l'Administration s'engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun et ce aussi bien dans sa propre organisation, que dans l'exécution de la lettre commande.

### **ARTICLE 6 : DELAI ET LIEU DE LIVRAISON**

Le délai de réalisation des prestations est fixé à **quinze (15) jours**, à compter de la date de notification de la présente Lettre-Commande.

Les livraisons se feront au GTC- PNLP, et dans les DRSP.

### **ARTICLE 7 : DOMICILE DU MAÎTRE D'OUVRAGE ET DU COCONTRACTANT DE L'ADMINISTRATION**

Toutes notifications relatives à l'exécution ne sont réputées valables que si elles sont faites aux adresses suivantes :

- Le Maître d'Ouvrage : GTC/PNLP BP : 14386 Yaoundé  
Tél : 222 22 39 17  
Fax : 222 22 39 17
  
- Le Cocontractant :  
B.P :  
TEL. :

### **ARTICLE 8 : ORDRES DE SERVICE**

**8.1** L'ordre de service de commencer les prestations est signé et notifié par le Maître d'Ouvrage.

**8.2** Les ordres de service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais contractuels seront signés et notifiés par le Maître d'Ouvrage.

**8.3** Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière sont directement signés par le Chef de service et notifiés par l'Ingénieur.

**8.4** Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef de Service du Marché.

**8.5** Le Cocontractant de l'administration dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne le dispense pas de l'obligation d'exécuter les ordres de service reçus.

### **Article 9 : TEXTES GENERAUX**

La présente Lettre-Commande est soumise aux textes suivants :

1. L'Accord-Cadre du 17 février 2015 entre l'Etat du Cameroun et le Fonds Mondial ;
2. la Convention n° CMR-M-MOH 1530 entre l'Etat du Cameroun et le Fonds Mondial de lutte contre le Sida la Tuberculose et le Paludisme ;
3. Loi N°2018/022 du 11 décembre 2018 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019 ;
4. Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
5. Décret n°2003/651/PM du 16 MAI 2017 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
6. Décret n° 2018 / 366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
7. Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
8. Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
9. Arrêté n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) ;
10. Circulaire n°002/CAB/PM du 04 novembre 2002 relative à la procédure de passation des Marchés ;
11. Circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
12. Circulaire n°003/CAB/PM du 18 MAI 2017 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
13. Circulaire n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 fixant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des Marchés Publics ;
14. Circulaire n°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;
15. Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 portant passation, contrôle et exécution des Marchés Publics ;
16. la Circulaire n° 001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, et des autres entités publiques pour l'exercice 2019 ;
17. Les textes régissant les corps de métiers ;
18. Les normes en vigueur ;
19. D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le marché.

## **Chapitre II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE**

### **Article 10 : ROLE ET RESPONSABILITE DU COCONTRACTANT DE L'ADMINISTRATION**

Le Cocontractant de l'Administration a pour mission d'assurer la réalisation des prestations, telles que décrites à l'article 11 ci-dessous et dans le titre 2, sous le contrôle de l'ingénieur et ce, conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et spécifications de la présente Lettre- commande.

### **Article 11: CONSISTANCE ET DESCRIPTION DES FOURNITURES**

Les prestations du cocontractant de l'administration comprennent l'impression et la livraison du matériel de communication pour la journée mondiale de lutte contre le paludisme.

### **ARTICLE 12: DOCUMENTS CONTRACTUELS ET RENSEIGNEMENTS**

Le Cocontractant de l'Administration, sauf consentement préalable du Maître d'Ouvrage, donné par écrit, ne communiquera ni la Lettre-Commande, ni aucun de ses articles, ni aucune des spécifications, plans, dessins, tracés, échantillons ou informations fournis par le Maître d'Ouvrage ou en son nom au sujet de ladite Lettre-Commande, à aucune personne autre qu'une personne employée par le Cocontractant à l'exécution de la Lettre-Commande. Les informations transmises à une telle personne, le seront confidentiellement et seront limitées à ce qui est nécessaire à ladite exécution.

Le Cocontractant de l'Administration, sauf consentement préalable du Maître d'Ouvrage, donné par écrit, n'utilisera aucun des documents et aucune des informations énumérées dans le paragraphe précédent, si ce n'est pour l'exécution de la Lettre-Commande.

Tout document, autre que la Lettre-Commande elle-même, évoquée dans le présent article demeurera la propriété du Maître d'Ouvrage et tous ses exemplaires seront renvoyés au Maître d'Ouvrage, sur sa demande, après exécution de ses obligations contractuelles par le Cocontractant de l'Administration.

Le Cocontractant de l'Administration garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque commerciale ou de droits de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs composants.

### **Article 13 : RECEPTION DES FOURNITURES**

Le Maître d'Ouvrage fixera la date de la réception qui sera effectuée en présence du Cocontractant, par une commission composée comme suit :

**Président** : Le Maître d'Ouvrage ou son représentant.

**Rapporteur** : L'ingénieur de la lettre -commande.

**Membres** :

- Le Chef de Service de la lettre-commande ;
- Le Chef de la Section Passation des Marchés du PNLP ;
- Le Contrôleur de Gestion du PNLP ;
- un Comptable-matières compétent;
- Le Cocontractant de l'Administration.

Elle vérifiera la conformité de la fourniture avec les prescriptions de la Lettre-Commande et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non-conformité de la fourniture, le Cocontractant de l'Administration sera invité à remplacer à ses frais la fourniture défectueuse.

En cas de fourniture conforme, la commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception signé par tous les membres de la commission et par le Cocontractant de l'Administration. Ce procès-verbal se prononce sur la quantité, la qualité des prestations et le respect des clauses contractuelles.

#### **ARTICLE 14 : GARANTIE**

Les garanties commerciales habituelles visées aux clauses générales et résultantes d'une défectuosité ou d'une altération précoce du matériel sont à la charge du Cocontractant.

#### **ARTICLE 15 : ASSURANCE**

Le Cocontractant de l'Administration doit prendre les dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Il doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

Les risques de toute nature pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Cocontractant de l'Administration sont à la charge du cocontractant.

### **CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES**

#### **Article 16 : GENERALITES – PRIX**

1) Le Cocontractant de l'Administration est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les sujétions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente lettre-commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les obligations, frais, faux frais, et aléas et sont à la réglementation en vigueur.

(2) Les prix figurant au bordereau de prix présenté par le Cocontractant de l'Administration sont réputés avoir été établis sur la base des conditions économiques en vigueur en République du Cameroun, le mois précédent celui de la réception des offres.

Les prix du bordereau comprennent tous les impôts, taxes, frais de prestations, fournitures, ingrédients, frais généraux, bénéfiques, devis, frais et faux frais de toute nature, excepté les frais de douane.

#### **Article 17 : MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE**

Le montant de la Lettre-Commande est arrêté à la somme de : \_\_\_\_\_ Toutes Taxes Comprises.

#### **Article 18 : MODALITES DE PAIEMENT**

##### **17.1 AVANCE DE DEMARRAGE (non applicable)**

##### **17.2 ECHELONNEMENT DES PAIEMENTS**

Le Cocontractant de l'Administration est rémunéré sur présentation des factures après recette technique des prestations.

Le règlement des prestations objets de la lettre-commande sera effectué par virement, au vu des pièces justificatives réglementaires, sur le compte bancaire suivant :

\_\_\_\_\_.

Ce paiement se fera en totalité après livraison des fournitures. A cet effet, le cocontractant de l'Administration fournira les documents ci-après ;

- La facture timbrée ;
- Les bordereaux de livraisons ;
- Le procès-verbal de réception ;
- La Lettre-commande enregistrée
- Le justificatif du paiement de l'IR auprès des Services des Impôts.

#### **Article 19 : DOMICILIATION BANCAIRE**

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente Lettre-commande par virement ou par chèque au compte bancaire\_\_\_\_\_.

#### **Article 20 : PENALITES DE RETARD**

En cas de retard sur le délai d'exécution, imputable au cocontractant de l'administration, ce dernier sera passible d'une pénalité pour retard de :

- 1/2000<sup>ème</sup> du montant de la Lettre-Commande par jour calendaire de retard jusqu'au 15<sup>ème</sup> jour ;
- 1/1000<sup>ème</sup> du montant de la Lettre-Commande par jour calendaire de retard au-delà du 15<sup>ème</sup> jour.

Il n'est pas prévu de prime en cas d'avance sur le délai contractuel (livraison anticipée).

Les pénalités sont applicables d'office sans préavis et par la seule échéance du terme, sauf en cas de force majeure, ou de circonstances indépendantes de la volonté du cocontractant de l'administration dûment constatées et appréciées par le Maître d'Ouvrage. Le cocontractant de l'Administration devra informer par écrit le Maître d'Ouvrage des causes du non-respect des délais au plus tard sept (07) jours avant l'échéance du terme contractuel.

#### **Article 21 : REGIME FISCAL**

La présente Lettre- commande sera exécutée conformément à la réglementation fiscale en vigueur au Cameroun.

#### **Article 22: TIMBRES ET ENREGISTREMENT**

Sept (7) exemplaires originaux de la présente Lettre-commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du cocontractant de l'Administration et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

### **CHAPITRE 4 : DISPOSITIONS DIVERSES**

#### **Article 23 : EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE- COMMANDE**

Quinze (15) exemplaires de la présente Lettre-Commande seront édités et diffusés par les soins du Maître d'Ouvrage.

#### **Article 24 : CAS DE FORCE MAJEURE**

En cas de force majeure, le cocontractant de l'administration ne verra sa responsabilité dérogée que s'il a averti par écrit le Maître d'Ouvrage de son intention de l'invoquer et ce avant la fin du 7<sup>ème</sup> jour qui a succédé à l'événement. En tout état de cause, il appartient au Maître d'Ouvrage d'apprécier de tel cas, au regard des preuves fournies.

Au sens de la présente clause, le terme « force majeure » désigne un événement échappant au contrôle du cocontractant de l'administration, non dû à sa faute ou à sa négligence, et qui est imprévisible. De tels événements peuvent inclure, sans que la liste soit limitative, les actes du Maître d'Ouvrage au titre de la Lettre-commande, les incendies, les mesures de quarantaine et d'embargo sur le fret et autres faits analogues.

En cas de force majeure, le cocontractant de l'administration notifiera rapidement par écrit le Maître d'Ouvrage de son existence. Sauf s'il reçoit des directives écrites contraires du PNL, le Cocontractant de l'Administration continuera à exécuter les obligations qui sont les siennes dans le cadre de la présente Lettre-Commande, et s'efforcera de trouver tout autre moyen raisonnable de tenir à ses engagements.

#### **ARTICLE 25 : DIFFERENDS ET LITIGES**

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente Lettre-Commande sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente notamment celle de la Ville de Yaoundé.

#### **ARTICLE 26 : RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE**

La présente Lettre-Commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

#### **ARTICLE 27 : VALIDITE ET ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE-COMMANDE**

La présente Lettre-Commande ne sera valide qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage et n'entrera en vigueur qu'à sa notification au Cocontractant de l'Administration.

## TITRE 2 : DESCRIPTION DES FOURNITURES

### 12<sup>ème</sup> JOURNEE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU MATERIEL A ACQUERIR (T-SHIRTS, Polos, casquettes, Oriflammes, banderoles)

#### I – T-SHIRTS

Matière : coton

Couleur : blanche

DOS : « ..... » 2/3 de la quantité « ..... » 1/3 de la quantité (couleur rouge)

Devant : 11ème journée mondiale de lutte contre le Paludisme



Epaule gauche : logo MINSANTE



Epaule droite : logo RBM

#### II - POLOS

Matière : coton

Couleur : blanche

Face avant comme en écusson en arc de cercle : 11<sup>ème</sup> Journée Mondiale de Lutte contre le Paludisme et le thème : « En finir pour de bon avec le paludisme » ; 2/3 en français « End malaria for good » 1/3 en anglais



Epaule gauche : logo MINSANTE



Epaule droite : logo RBM

### III - CASQUETTES



© Can Stock Photo

Casquette pour adulte de forme ronde en matière synthétique avec un système de fermeture à la nuque avec cinq tranches concentriques cousues puis un bouton sur le centre de la casquette avec Un « cache face ».

Logos du MINSANTE et RBM sur la partie faciale de la casquette

### IV - BANDEROLES

Matière : Tiveck

Longueur : 10 mètres

Système de support : prévoir quatre supports en bois ou en plastique solide : deux aux deux extrémités et deux au milieu de la banderole

Logos de partenaires : MINSANTE + RBM+ 17 partenaires

BANDEROLE EN FRANÇAIS



Ministère de la Santé



Publique

XII<sup>ème</sup> Journée Mondiale de Lutte contre Le Paludisme

«.....»

Cérémonie Officielle de Commémoration

25 Avril 2019

Roll Back Malaria

GSK

SANOFI

ExonMo

malarie NO MORE

DISTRICT D'INTERVENTION

UNIVERSITÉ D'ABOJA

CAJASIDA

Organisation mondiale de la Santé

unicef

Plan

ACMS

ITESO

MOU

Jnpiego

11 Avril 2019, 10h30 à 12h00  
THE GLOBE, KNUD

BANDEROLE EN ANGLAIS



# Ministry of Public Health XII<sup>th</sup> World Malaria Day

BANDEROLE EN ANGLAIS

Theme: « ..... »  
, 25<sup>th</sup> April 2019



Organisation  
mondiale de la Santé

unicef



Plan



ACMS



TIENSOU



Jhpiego



COPEX



SANOFI

ExxonMo

malaria  
NO MORE



UNITED  
DEVELOPMENT

CAFSTDA



Ministère de la Santé Publique  
et de l'Hygiène



COOPERATION  
DEVELOPPEMENT  
CAMEEROUN  
CAMEROON

### TITRE 3 : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

| Réf.<br>mercuriale | Libellé ou désignation<br>Prix unitaire en toutes lettres hors<br>TVA | Unité | Prix unitaires<br>en chiffres<br>HTVA | Prix unitaires<br>en lettres<br>HTVA |
|--------------------|---|-------|---------------------------------------|--------------------------------------|
|                    | L'unité à ..... Francs hors TVA                                       |       |                                       |                                      |

Nom du soumissionnaire .....

Signature .....

Date .....

## TITRE4 : DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

| N° | Désignation de l'article  | Quantité | Prix Unitaire<br>(En chiffres et en lettres) |  | Prix Total | Livraison |      |
|----|---|----------|--|--|------------|-----------|------|
|    |   |          |  |  |            | délai     | lieu |
| 1  | Acquisition, impression et livraison du matériel de communication pour la 12eme journée mondiale de lutte contre le paludisme |          |  |  |            |           |      |
|    | <b>Total HT</b>   |          |  |  |            |           |      |
|    | <b>TVA (19,25%)</b>   |          |  |  |            |           |      |
|    | <b>IR (5,5% ou 1,1%)</b>  |          |  |  |            |           |      |
|    | <b>Montant TTC</b>  |          |  |  |            |           |      |
|    | <b>NAP</b>  |          |  |  |            |           |      |

PAGE ET DERNIERE LETTRE-COMMANDE N° \_\_\_\_\_ / LC/MINSANTE/CSPM-PNLP/19 PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N° \_\_\_\_\_ /DC/MINSANTE/CSPM-PNLP/19 RELATIVE A L'ACQUISITION, L'IMPRESSION ET LA LIVRAISON DU MATERIEL DE COMMUNICATION DE LA 12<sup>ème</sup> JOURNEE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME(JMLP)

**MAITRE D'OUVRAGE :**

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

**TITULAIRE DE LA LETTRE COMMANDE :**

**OBJET DE LA LETTRE COMMANDE :** L'ACQUISITION, IMPRESSION ET LIVRAISON DU MATERIEL DE COMMUNICATION DE LA 12<sup>ème</sup> JOURNEE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME.

**LIEUX DE LIVRAISON :**

Groupe Technique Central du PNLP, DRSP

**MONTANT:**

EN FCFA

|                    | En chiffre | En lettre |
|--------------------|------------|-----------|
| Montant TTC        |            |           |
| Montant H.T        |            |           |
| T.V.A (19,25%)     |            |           |
| I.R (5,5% ou 1,1%) |            |           |
| Net à percevoir    |            |           |

**Délai de livraison :** sept (07) jours.

Lue et acceptée par le fournisseur

Yaoundé, le .....

Signée par le Maître d'Ouvrage,

Yaoundé, le .....

Enregistrement